


## REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE) COUPE DE FRANCE FINALE M13 saison 2023/2024

### Art 1 - GENERALITE

Nom de l'épreuve	Finale Coupe de France M13	
Catégorie	M13 (F ou M)	
Abréviation	CDF M13 (F ou M)	
Commission sportive référente	CFS	
Forme de jeu	4x4	
Genre	Masculin ou Féminin	

### Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	12
Nombre maximum d'équipe par GSA	1 par genre

### Art 3 - LICENCES DES JOUEURS

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition extension volley-ball
Option OPEN et PPF autorisée	Oui
Type de licence mutation autorisé	Nationale, Régionale et Exceptionnelle
<b>Catégories autorisées</b>	
M13	Oui
M11	Oui
M9 simple surclassement	Oui

### Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES

<b>Collectif et feuille de match</b>	
Date limite de saisie du collectif sur l'espace club	<b>24/04/2024</b>
Nombre maximum de joueurs (ses) arrêté au <b>24/04/2024</b>	10
Nombre maximum de joueurs (ses) qualifié(e)s pour la phase finale	8
Nombre d'arbitre (-21ans) obligatoire avec la délégation dans le collectif	1
Nombre minimum d'encadrant inscrit dans le collectif et sur la feuille de match	1
Nombre maximum d'encadrant inscrit dans le collectif et sur la feuille de match	3
Nombre maximum de joueurs (ses) mutés (es) et/ou option OPEN et/ou option PPF inscrit sur la feuille de match	2
Nombre minimum de joueurs (ses) issus (es) de la formation française inscrit sur la feuille de match	4

**Les licenciés des collectifs validés lors de la réunion technique par le Délégué Fédéral devront être présents de la première rencontre jusqu'à la fin de la cérémonie de clôture.**

Le collectif dûment validé par la FFvolley/CFS devra être imprimé par chaque club participant et être présenté lors de la réunion technique qui se tiendra la veille du 1<sup>er</sup> jour de la compétition.

Un(e) joueur(euse) ne pourra pas participer à la Phase Finale de la Coupe de France Jeune, si elle/il a participé à un tour de Coupe de France, quelle que soit la catégorie, avec un autre club au cours de la saison.

#### Art 5 - CALENDRIER

Phase Finale (jours de compétition)	<b>3, 4 et 5 mai 2024</b>
Lieu pour les Equipes Féminines	<b>MONTGERMONT VBC</b>
Lieu pour les Equipes Masculines	<b>VB VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS</b>

#### Art 6 - PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la 1 <sup>ère</sup> rencontre	H
Présence des arbitres	H- 60 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 45 minutes
Présence du marqueur	H- 45 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 30 minutes
Tirage au sort	H- 30 minutes
Echauffement au filet	H- 13 minutes
Délai minimum entre 2 rencontres du même tournoi	30 minutes

#### Art 7 - COMMUNICATION DES RESULTATS

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDME	GSA organisateur
Saisie des résultats pour chaque journée de compétition sur le site FFvolley	A la fin de la rencontre
A l'issue de la rencontre les FDME devront être téléchargées par le club organisateur.	

Dans le cas d'une défaillance ponctuelle de la feuille de match électronique, la feuille de match papier peut être utilisée. Elle devra être transmise, le 1<sup>er</sup> jour ouvré qui suit la rencontre à la FFvolley - 17 Rue Georges Clémenceau – 94600 CHOISY LE ROI (cachet de la poste faisant foi).

#### Art 8 - FORMULE SPORTIVE

##### POULE FINALE M13 FEMININE

##### I. COMPOSITION DES POULES

Les poules de la phase finale sont composées :

- En tenant compte du classement général\* sur les quatre derniers tours de la compétition.
- Une poule ne peut être composée de plus de deux équipes classées 1<sup>ère</sup> du dernier tour. (sauf s'il s'agit de l'organisateur ayant fini 2<sup>ème</sup>).
- Le club organisateur sera affecté à la poule A ou C quel que soit son classement.

\*Le classement général est établi de la manière suivante :

1. Points sur les quatre derniers tours / nombre de tours joués
2. Coefficient sets/ nombre de tours joués
3. Coefficient points / nombre de tours joués

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
1- VOLLEY CLUB HARNES	1- PLESSIS ROBINSON VB	1- VB VILLEFRANCHE	1- VOLLEY BALL GRUISSAN
2- RIXHEIM	2- VOLERO LE CANNET	2- DUNKERQUE GRAND L.	2- VB CLUB LE HAILLAN
3- BEAUCAIRE TARASCON	3- PAYS D'AIX VENELLES	3- MONTGERMONT VBC	3- VITROLLES SPORT VB

## II. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

**Vendredi 3 mai 2024**

\* 1<sup>ère</sup> phase : Matches en 2 sets gagnants.

HEURE	TERRAIN 1		TERRAIN 2	
09h00	2C/3C	Match BFC025	2D/3D	Match BFD025
10h45	1A/3A	Match BFA025	1B/3B	Match BFB025
13h30	1C/3C	Match BFC026	1D/3D	Match BFD026
15h15	2A/3A	Match BFA026	2B/3B	Match BFB026
16h45	1C/2C	Match BFC027	1D/2D	Match BFD027
18h15	1A/2A	Match BFA027	1B/2B	Match BFB027

### Classement de 1 à 3 des 4 Poules.

A l'issue de cette journée les 4 équipes classées troisième formeront une poule E à 4 équipes pour disputer les places de 9 à 12.

Les équipes classées premières et secondes disputeront des ¼ de finales par tirage au sort orienté de sorte que :

- le 1<sup>er</sup> d'une poule ne puisse pas rencontrer le 2<sup>ème</sup> issu de sa poule en ¼ de finale,
- 2 équipes issues de la même poule ne puissent pas se rencontrer avant la finale.

Les poules A et D croiseront par tirage au sort avec les poules B et C. Un représentant de chaque équipe assistera au tirage au sort qui se déroulera à l'issue du dernier match de la journée dans le lieu défini par le délégué fédéral. Ce tirage au sort devra être enregistré par l'organisateur.

**Samedi 4 mai 2024**

\* 2<sup>ème</sup> phase : Matches en 2 sets gagnants.

HEURE	TERRAIN 1			TERRAIN 2		
09h00	Poule E	3A/3D	Match BFE028		3B/3C	Match BFE029
10h45	1/4 finales	1A/2B ou 2C	Match BFF028		1D/2B ou 2C	Match BFF029
13h30	1/4 finales	1C/2A ou 2D	Match BFF030		1B/2A ou 2D	Match BFF031
15h15	Poule E	3A/3C	Match BFE030		3B/3D	Match BFE031
17h00	1/2 F Hautes	VQ BFF025 / VQ BFF026	Match BFF034	1/2 F Basses	P. BFF025 / P. BFF026	Match BFF032
18h45	1/2 F Hautes	VQ BFF027 / VQ BFF028	Match BFF035	1/2 F Basses	P. BFF027 / P. BFF028	Match BFF033

**Dimanche 5 mai 2024**

**\* Finales de Classements : Matches en 2 sets gagnants.**

HEURE	TERRAIN 1			TERRAIN 2		
<b>09h00</b>	Poule E	3A/3B	Match BFE032	Poule E	3C/3D	Match BFE033
<b>10h45</b>	Places 3/4	Perdants ½ hautes	Match BFF038	Places 7/8	Perdants ½ basses	BFF036
<b>12h00</b>				Places 5/6	Gagnants ½ basses	BFF037
<b>14h00</b>	Finale	Gagnants ½ hautes	Match BFF039			

16h00 - Cérémonie de clôture à l'issue de la finale avec la participation **obligatoire** de toutes les équipes.

A partir de 17h00, départ des délégations.

### **POULE FINALE M13 MASCULINE**

#### **I. COMPOSITION DES POULES**

Les poules de la phase finale sont composées :

- En tenant compte du classement général\* sur les quatre derniers tours de la compétition.
- Une poule ne peut être composée de plus de deux équipes classées 1<sup>ère</sup> du dernier tour. (sauf s'il s'agit de l'organisateur ayant fini 2<sup>ème</sup>).
- Le club organisateur sera affecté à la poule A ou C quel que soit son classement.

\*Le classement général est établi de la manière suivante :

4. Points sur les quatre derniers tours / nombre de tours joués
5. Coefficient sets/ nombre de tours joués
6. Coefficient points / nombre de tours joués

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
1- VINCENNES VOLLEY CLUB	1- VOLLEY CLUB DE CAMBRAI	1- ASV ARTS ET SPORT VILLEBON	1- DRAGUIGNAN UC VAR VB
2- AS SP DE SARTROUVILLE VB	2- VOLLEY BRON@ LYON LUMIERE	2- PUC VOLLEY BALL	2- MARGNANE VOLLEY BALL
3- ESP CANTON DE PIPRIAC VB	3- FONTAINE VOLLEY	3- VB VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS	3- VC PLAISIR VILLEPREUX

#### **II. DEROULEMENT DE LA COMPETITION**

**Vendredi 3 mai 2024**

**\* 1<sup>ère</sup> phase : Matches en 2 sets gagnants.**

HEURE	TERRAIN 1		TERRAIN 2	
<b>09h00</b>	2C/3C	Match BMC025	2D/3D	Match BMD025
<b>10h45</b>	1A/3A	Match BMA025	1B/3B	Match BMB025
<b>13h30</b>	1C/3C	Match BMC026	1D/3D	Match BMD026
<b>15h15</b>	2A/3A	Match BMA026	2B/3B	Match BMB026
<b>16h45</b>	1C/2C	Match BMC027	1D/2D	Match BMD027

<b>18h15</b>	1A/2A	Match BMA027	1B/2B	Match BMB027
--------------	-------	--------------	-------	--------------

### Classement de 1 à 3 des 4 Poules.

A l'issue de cette journée les 4 équipes classées troisième formeront une poule E à 4 équipes pour disputer les places de 9 à 12.

Les équipes classées premières et secondes disputeront des ¼ de finales par tirage au sort orienté de sorte que :

- le 1<sup>er</sup> d'une poule ne puisse pas rencontrer le 2<sup>ème</sup> issu de sa poule en ¼ de finale,
- 2 équipes issues de la même poule ne puissent pas se rencontrer avant la finale.

Les poules A et D croiseront par tirage au sort avec les poules B et C.

## Samedi 4 mai 2024

### \* 2<sup>ème</sup> phase : Matches en 2 sets gagnants.

HEURE	TERRAIN 1			TERRAIN 2		
<b>09h00</b>	Poule E	3A/3D	Match BME028		3B/3C	Match BME029
<b>10h45</b>	1/4 finales	1A/2B ou 2C	Match BMF028		1D/2B ou 2C	Match BMF029
<b>13h30</b>	1/4 finales	1C/2A ou 2D	Match BMF030		1B/2A ou 2D	Match BMF031
<b>15h15</b>	Poule E	3A/3C	Match BME030		3B/3D	Match BME031
<b>17h00</b>	1/2 F Hautes	VQ BMF025 / VQ BMF026	Match BMF034	1/2 F Basses	P. BMF025 / P. BMF026	Match BMF032
<b>18h45</b>	1/2 F Hautes	VQ BMF027 / VQ BMF028	Match BMF035	1/2 F Basses	P. BMF027 / P. BMF028	Match BMF033

## Dimanche 5 mai 2024

### \* Finales de Classements : Matches en 2 sets gagnants.

HEURE	TERRAIN 1			TERRAIN 2	
<b>09h00</b>	Poule E	3A/3B	Match BME032	3C/3D	Match BME033
<b>10h30</b>	Places 5/6 - 7/8	Gagnants ½ basse Places	Match BMF037	Perdants ½ basses	Match BMF036
<b>12h00</b>	Places 3/4	Perdants ½ hautes	Match BMF038		
<b>14h00</b>	Finale	Gagnants ½ hautes	Match BMF039		

16h00 - Cérémonie de clôture à l'issue de la finale avec la participation **obligatoire** de toutes les équipes.

A partir de 17h00, départ des délégations.

### Art 9 – BALLON

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition par terrain	8
Ramasseurs de balle	non
Nombre de ballon pour la rencontre	1

**Le modèle du ballon utilisé pour la phase finale est laissé à la discrétion du club organisateur, celui-ci doit en informer les clubs participants 15 jours ouvrés avant le 1<sup>er</sup> jour de la phase finale. Le modèle choisi devra être utilisé sur l'ensemble de la compétition.**

#### Art 10 – FEUILLE DE MATCH

Seule la licence « Compétition Extension Volley-Ball » permet l'inscription d'un(e) joueur(se) sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, marqueur, soigneur, médecin) doivent être titulaires d'une licence encadrement extension éducateur sportif, arbitre ou soignant correspondante à la fonction exercée. Par exception, le marqueur peut être titulaire d'une licence encadrement extension dirigeant.

Le marqueur établit la feuille de match sous le contrôle du premier arbitre et l'enregistrement des équipes doit être terminé **trente (30) minutes** avant l'heure de début de la rencontre. Les joueurs seront inscrits dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs, elle sera déclarée forfait.

#### Art 11 – ARBITRAGE

Chaque délégation doit se déplacer avec un arbitre diplômé de moins de 21 ans. En cas de manquement, une amende de 400 euros sera facturée au GSA. Les désignations des arbitres et marqueurs seront effectuées par la CFA lors de la compétition.

#### Art 12 – FORFAIT

Lorsqu'une équipe perd une rencontre par forfait/pénalité elle sera sanctionnée d'une amende administrative prévue au Montant des Tarif Amendes et Droits.

#### Art 13 – REGLEMENTATION FINANCIERE

##### I – A la charge des GSA :

Le droit d'inscription à la phase finale est de **404 Euros** par équipe.

La participation aux frais est de **142 Euros** par équipe.

##### II – A la charge de la FFvolley :

Chaque délégation pourra être composée de 8 joueurs(euses) + 3 encadrants + 1 arbitre maximum. La prise en charge financière fédérale est limitée à 6 joueurs(euses) + 2 encadrants + 1 arbitre. Toute personne supplémentaire sera à la charge du club participant.

La prise en charge s'étend du dîner de la veille de la compétition au déjeuner du dernier jour de compétition (3 petits déjeuners, 3 déjeuners et 3 diners).

Toutes réservations non utilisées seront facturées aux clubs participants.

Remboursement par la FFvolley des frais de déplacement par équipe, selon le principe suivant : Frais de déplacement jusqu'au lieu de compétition selon le barème ci-dessous.

Le calcul est effectué sur la base du nb de km « aller » parcouru par personne, pour 9 personnes maximum : **6 joueurs, 2 encadrants et 1 arbitre** (internet [www.viamichelin.fr](http://www.viamichelin.fr)).

Km aller x Nb de Présent (9max)	Remboursement
0 à 249 Km	0.00
250 à 549 Km	0.04€
550 à 899 Km	0.08€
900 à +	0.15€

#### Art 14 – REUNION TECHNIQUE

La date et l'heure de la réunion technique sera fixée au plus tard 15 jours ouvrés avant le 1<sup>er</sup> jour de la phase finale par l'organisateur. La présence du responsable de chaque équipe est obligatoire, celui-ci devra fournir au Délégué Fédéral son **Collectif avec photos** dûment validé par la FFvolley/CFS.